



**ÉCOLE
SUPÉRIEURE
D'ART
DE CLERMONT
MÉTROPOLE**

**25, RUE KESSLER
63000 CLERMONT-FERRAND
T. 04 73 17 36 10
ESACM@ESACM.FR
WWW.ESACM.FR**

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 NOVEMBRE 2025

Convoqué le 31 octobre 2025, le Conseil d'Administration de l'École Supérieure d'Art de Clermont Métropole s'est déroulé le jeudi 13 novembre 2025 à partir de 15h en mode hybride (présentiel et visio-conférence).

Étaient présents les membres dont les noms suivent :

Isabelle LAVEST, Présidente de l'EPCC
Dominique BRIAT
Rémi CHABRILLAT
Sophie AUGER GRAPPIN
Yannick GONZALEZ
Forrest PATTERSON
Michèle MARTEL
Vincent BLESBOIS
Billye PALUCH
Charly DELPUECH

Joel MATHURIN (Préfet), Anne NOUGUIER (DGCA), Marc DROUET (DRAC ARA) sont représentés par Ubavka ZARIC (DRAC ARA) (visio)

Membres excusés ayant donné pouvoir :

Sondès EL HAFIDHI donne pouvoir à Isabelle LAVEST
Chantal LELIEVRE donne pouvoir à Dominique BRIAT
Fabienne VOUTE donne pouvoir à Rémi CHABRILLAT
Mathias BERNARD donne pouvoir à Forrest PATTERSON
Maxime MARION donne pouvoir à Michèle MARTEL

Membres excusés

Jérôme AUSLENDER

ÉSACM :

Sandrine REBEYRAT, Directrice
Frédérique RUTYNA, Secrétaire générale
Carole TILLY, assistante de direction, secrétaire de séance

Représentant·es des services de la Métropole :

Pierre PATUREAU MIRAND, Direction de la Culture – Clermont Auvergne Métropole

Introduction de la séance

En ouverture de séance, Isabelle LAVEST souhaite la bienvenue aux nouveaux-elles élu-es, représentant-es des étudiant-es, en précisant que les représentant-es des équipes enseignantes, administratives et techniques ont été reconduit-es pour un mandat de trois ans suite aux élections. Elle les invite à intervenir librement au cours des échanges.

La Présidente fait ensuite le point sur les pouvoirs. Le quorum étant atteint, la séance du Conseil d'administration peut débuter.

Validation du compte rendu du Conseil d'administration du 26 juin 2025

Isabelle LAVEST demande aux administrateur-rices s'il y a des corrections ou des remarques à faire sur le compte rendu du dernier Conseil d'administration qu'ils et elles ont reçu.

En l'absence de remarques, le compte rendu de la séance du 26 juin 2025 est validé.

Bilan de mi-mandat de Sandrine REBEYRAT

Sandrine REBEYRAT a souhaité présenter un bilan, estimant nécessaire de jalonner régulièrement son mandat et de faire le point sur l'avancement des chantiers en cours.

Elle souligne que les ordres du jour des conseils d'administration sont parfois très denses, enchaînant des délibérations qui peuvent donner l'impression d'une instance principalement dédiée à l'enregistrement des décisions. Elle rappelle l'importance de préserver, au sein de ces instances, des temps consacrés aux focus et aux informations, mais aussi des moments d'échange pour encourager la discussion et la mise en débat.

À son arrivée il y a un an et demi, l'école était engagée dans l'élaboration d'un nouveau projet d'établissement et dans un processus de transformation pédagogique, initiés par les équipes, la précédente direction et l'équipe d'interim. Un travail de fond avait déjà été engagé afin de repenser les modalités de coopération et de renforcer la collégialité, tant au sein des enseignements que de la Coopérative de recherche.

Cette réflexion portait également sur le rôle de l'institution comme espace de délibération et de démocratie interne, dans le respect du cadre statutaire et des obligations propres à un établissement public. L'enjeu était de faire coexister ces différentes dimensions sans les opposer, en ouvrant des perspectives de renouvellement institutionnel et en clarifiant les orientations que la direction souhaitait porter.

Dès sa prise de fonction, la directrice a souhaité mettre en place des outils de pilotage permettant une analyse fine de la situation de l'école, notamment des ressources humaines, afin de comprendre la composition des équipes, d'identifier les besoins et de mesurer les marges de manœuvre budgétaires.

Après une période de pause liée à une crise financière maîtrisée, il s'agissait de revisiter l'organisation de l'école, de clarifier les programmes et de mieux articuler la programmation pédagogique en tenant compte des moyens disponibles.

Un travail important a également été mené sur la politique des ressources humaines, avec la rédaction des lignes directrices de gestion, notamment en matière de formation des agent-es, de progression de carrière et de sécurité, afin d'offrir aux équipes un cadre clair et des repères pour leur activité quotidienne.

Les processus RH ont été relancés : entretiens annuels, plan de formation, consolidation des équipes.

La programmation pédagogique a également été réajustée en fonction des moyens et des retours formulés par les étudiant-es et les équipes enseignantes.

Le bilan de mi-parcours souligne également l'ampleur du travail consacré à l'autoévaluation dans le cadre de l'HCERES.

La directrice indique qu'elle est désormais en mesure d'orienter les perspectives à venir pour l'établissement, de projeter les chantiers qui seront travaillés collectivement par la communauté scolaire.

RAPPORTS NON DÉLIBÉRATIFS

Bilan d'étape accréditation – Contrat pluri-annuel d'accréditation 2021-2027

La directrice tient à remercier les étudiant-es, l'ensemble des équipes pédagogiques, administratives et techniques, les partenaires ainsi que les membres du Conseil d'administration auditionné-es le 7 octobre dernier avec la venue du comité d'expert-es à l'école.

Des retours sur le dossier d'autoévaluation seront transmis à l'école d'ici janvier-février. L'établissement pourra alors formuler des corrections en vue de la version définitive attendue en février 2026.

L'école entrera ensuite dans une phase projet et devra transmettre à l'HCERES ainsi qu'au Ministère de la Culture un document synthétique présentant l'offre de formation pour les cinq prochaines années.

La note d'orientation déjà produite sera retravaillée à la lumière des retours critiques. Une délibération sera proposée au Conseil d'administration en juin 2026 afin d'adopter la note d'orientation pour la période à venir.

La Présidente rappelle que le processus HCERES est déterminant, dans la mesure où il conditionne l'accréditation, essentielle pour l'établissement.

Isabelle LAVEST qui a déjà participé à des auditions HCERES précédentes, observe que l'état d'esprit des expert-es était sensiblement différent cette fois-ci, avec des échanges structurés autour d'un argumentaire et de questions très préparées.

Sandrine REBEYRAT rappelle que le processus d'autoévaluation puis d'évaluation conduit à une accréditation de l'établissement à délivrer les diplômes, accordée conjointement par le Ministère de la Culture et le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche artistiques et culturels (CNESERAC).

À ce jour, une incertitude demeure quant aux modalités de présentation du projet d'orientation : il n'est pas encore établi si une soutenance orale sera demandée, comme par le passé, ou si l'examen se fera uniquement sur dossier, information que ne possède pas non plus Ubavka ZARIC.

À la suite de la dernière accréditation, l'école a contractualisé avec le Ministère de la Culture un contrat pluriannuel couvrant la période 2021-2027, adopté en conseil d'administration, et faisant l'objet d'un point d'étape annuel.

La synthèse 2025, jointe aux documents de la séance, en présente les principaux éléments.

Sandrine REBEYRAT en rappelle les grandes lignes, en soulignant que ce contrat s'inscrit dans le cadre de la loi relative à la liberté de création (LCAP).

Le projet et le fonctionnement de l'établissement sont encadrés par ce contrat d'objectifs, composé de cinq objectifs assortis d'indicateurs à faire évoluer sur la durée du contrat.

Deux objectifs sont définis par le Ministère de la Culture : Structurer la démarche qualité en termes pédagogiques et de soutenabilité et renforcer le suivi de l'insertion professionnelle.

Les trois autres objectifs ont été fixés par l'établissement : le développement d'une culture de la recherche propre aux écoles d'art et à l'ESACM en particulier, le renforcement des relations internationales en cohérence avec le projet d'établissement, et le développement d'actions en faveur de la diversité, de l'égalité et de la parité.

La synthèse met en évidence l'état d'avancement de chacun de ces objectifs, ainsi que les trajectoires et orientations envisagées. Cet exercice permet également d'ajuster les priorités et de faire évoluer certains objectifs, comme cela a été le cas pour la question de la professionnalisation.

Isabelle LAVEST souligne que ce contrat pluriannuel constitue un outil essentiel pour comprendre et défendre l'orientation de l'établissement. Dans un contexte où les écoles d'art peuvent être fragilisées, disposer d'un projet clair permet d'affirmer sa singularité, notamment autour de l'enjeu de la professionnalisation. Elle conclut en rappelant que le conseil d'administration porte une attention particulière à l'équilibre budgétaire nécessaire à la réalisation de ces objectifs, tandis que la direction veille à inscrire le programme pédagogique dans les enveloppes financières disponibles.

Pour Sandrine REBEYRAT, le contrat pluriannuel est un outil structurant, permettant de jalonner les actions, d'ajuster les objectifs et d'adapter les moyens dont dispose l'établissement.

RAPPORTS DÉLIBÉRATIFS

Budget : Décision modificative n°1 au BP 2025

Une décision modificative doit être adoptée afin d'intégrer certaines recettes non prévues lors de l'élaboration du budget primitif. Elle porte sur un ajustement de 106 393 € de recettes, partiellement compensé par une baisse des recettes propres consécutive à la décision de la Ministre de la Culture d'exonérer les étudiant-es boursier-es des frais de scolarité, pour un montant de 46 076 €.

La décision modificative intègre également la subvention relative à la prise en charge directe par l'État des frais de jury, une avance de subvention de la Région supérieure au montant initialement estimé, ainsi qu'une modification de la comptabilisation de la part salariale des titres-restaurant, à la demande de Clermont Auvergne Métropole.

S'agissant de l'investissement, la décision prévoit la suppression de la subvention d'investissement de la Région relative à l'aménagement d'espaces conviviaux, incluant le jardin. Ce projet n'ayant pas pu aboutir en 2025, il a été reporté à 2026, ce qui entraîne la suppression des recettes et des dépenses correspondantes.

Isabelle LAVEST se réjouit de la mesure d'exonération des frais d'inscription pour les étudiant-es boursier-es, désormais compensée par le ministère, dispositif qui concernait jusqu'à présent uniquement les écoles nationales.

Sandrine REBEYRAT apporte des éléments d'explication concernant les mouvements entre lignes budgétaires, en particulier l'augmentation de la masse salariale liée à la hausse de trois points de la cotisation à la CNRACL. Cette augmentation, reconduite chaque année pendant quatre ans, représente une charge supplémentaire d'environ 40 000 € par an pour l'établissement, à ce jour non compensée par la métropole. La Présidente indique avoir pleinement conscience de cet impact et travailler à l'ouverture d'un dialogue à ce sujet.

Sans autre remarque, cette délibération est soumise au vote et adoptée à l'unanimité.

RH : Adaptation du tableau des effectifs

Le tableau des effectifs présente les évolutions du personnel de l'école, incluant remplacements, recrutements, consolidations et progressions de carrière.

Dans la filière administrative, un CDD à 60 % a été recruté sur le poste de secrétaire pédagogique, ainsi qu'un CDD à 80% en renfort pour la coordination des projets transversaux (recherche, international, Balise, vie professionnelle).

Pour la bibliothèque, le contrat de l'adjointe du patrimoine est reconduit pour un an.

Dans la filière culturelle, le tableau mentionne la stagiairisation d'un enseignant en histoire et actualité de l'art, la titularisation d'un enseignant de littérature à l'issue de sa période de stage, le renouvellement du contrat d'une enseignante en vidéo remplaçant un enseignant en disponibilité, ainsi que le renouvellement pour deux ans du poste d'enseignante en philosophie et actualité de l'art dans l'attente de l'obtention du concours.

Les remplacements concernent le volume, le dessin (enseignante en disponibilité), l'assistant vidéo (remplacement d'un agent en arrêt maladie), et le poste d'assistant-e volume pour répondre à un besoin identifié et garantir la pérennité mais aussi la sécurité de cet atelier.

Pour la filière technique, le CDD du technicien 50 % Fablab / 50 % support informatique est renouvelé pour deux ans. Le CDD de l'adjoint technique en charge de l'entretien des espaces est renouvelé pour trois ans.

Soumis au vote, le tableau des effectifs est adopté à l'unanimité.

RH : Règlement et Plan de formation 2026-2027

Jusqu'à présent, l'établissement ne disposait ni de règlement ni de plan de formation formalisés.

Le document présenté définit les conditions de recevabilité des demandes de formation des agent-es et rappelle la typologie des formations.

À ce stade, il s'agit d'un document prévisionnel, élaboré à partir d'un recensement des besoins exprimés depuis 2021 et structuré autour de trois axes : le renforcement des compétences des agent-es, la prévention des risques pour l'ensemble des agent-es techniques, ainsi que la lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels et les formations liées à la santé mentale.

Ce plan vise à fournir un cadre clair aux demandes de formation.

La direction précise que, bien qu'une enveloppe budgétaire soit allouée chaque année, il est souhaité de privilégier les offres proposées par le CNFPT et le Centre de gestion, organismes auprès desquels l'école cotise. Certaines formations restent toutefois difficiles à obtenir via ces organismes, soit parce qu'elles ne sont pas proposées, soit en raison d'une forte demande.

Les documents ont été soumis pour avis au comité social territorial (CST) du CDG63 pour les années 2026 et 2027. Un avis favorable a été émis à l'unanimité par les représentant-es des collectivités et du personnel.

Cette délibération est soumise au vote et adoptée à l'unanimité.

RH : Temps spécialisé d'enseignement des coordinateur·rices (heure de soutien)

Afin d'encadrer les heures supplémentaires consacrées à des enseignements spécifiques, il est proposé d'adopter une délibération, sur le modèle de celle déjà mise en place pour l'encadrement des heures supplémentaires liées à l'accompagnement de la recherche.

Cette mesure vise à permettre la rémunération d'heures supplémentaires assurées par les coordinateur·rices d'année, dans le cadre de temps pédagogiques spécifiques destinés à accompagner les étudiant·es tout au long de leur cursus et à favoriser leur réussite.

Ces temps dédiés peuvent prendre la forme de séances d'échanges collectives, en sous-groupes ou un rendez-vous individuel, adaptées aux besoins propres à chaque année d'étude, qui diffèrent selon les niveaux.

À la demande de Yannick GONZALEZ, il est précisé que ce volume représente une heure maximum par mois et par coordinateur·rice.

Michèle MARTEL témoigne que, pour les cinquièmes années, ces temps spécifiques concernent principalement l'accompagnement individuel des étudiant·es dans la préparation de leur diplôme.

Cette délibération est soumise au vote et adoptée à l'unanimité.

RH : Adhésion CDG – Mission assistance retraite

Il est proposé que l'école adhère à la mission d'assistance retraite du Centre de gestion, cette prestation n'étant pas incluse dans la mutualisation avec la métropole, laquelle sous-traite elle-même avec le Centre de gestion.

Des agent-es de l'établissement vont prochainement faire valoir leurs droits à la retraite. Le Centre de gestion pourra les accompagner dans la mise en œuvre des dispositions légales et réglementaires, notamment pour la reconstitution de carrière et les dispositifs associés.

Cette mission concerne les agent-es titulaires de l'EPCC.

Compte tenu du nombre d'agent-es de l'EPCC et conformément à la grille figurant dans le projet de convention, le montant de la cotisation s'élève à 580 € par an pour la période 2026-2028.

Cette délibération est soumise au vote et adoptée à l'unanimité.

Adaptation du règlement intérieur des étudiant-es

Chaque année, le règlement intérieur des étudiant-es, désormais intitulé « règlement des études », fait l'objet d'une révision afin de s'adapter aux évolutions des besoins et aux modifications apportées au fonctionnement de l'établissement.

Les évolutions pour l'année en cours concernent notamment les conditions d'admission et d'inscription, avec l'actualisation des tarifs pour les étudiant-es boursier-es et la modification des modalités de l'examen d'entrée, incluant la suppression de l'épreuve d'admissibilité.

Le règlement intègre également le régime spécial des études, dispositif permettant un accompagnement adapté des étudiant-es présentant des besoins spécifiques, notamment pour des raisons de santé ou d'activité professionnelle.

L'organisation générale des études est précisée par l'intégration des tableaux des unités d'enseignement et des unités d'apprentissage.

La mention du diplôme de compétences en langue est supprimée, l'évaluation du niveau de langue étant désormais assurée par une attestation délivrée par l'Université Clermont Auvergne, en charge des enseignements d'anglais.

Le règlement rappelle par ailleurs la souveraineté du jury des diplômes ainsi que les droits de recours. Des ajustements portent également sur les modalités relatives aux stages, aux crédits libres et à l'encadrement des contraintes disciplinaires liées aux usages, au fonctionnement des locaux et au prêt de matériel.

L'ensemble de ces adaptations fait l'objet d'une phase d'observation afin d'en mesurer les effets sur la vie de l'établissement et d'éviter toute décision précipitée. Comme pour chaque révision, ces modifications ont été examinées en amont en CSPVE avant leur présentation au Conseil d'administration.

Cette adaptation est soumise au vote et adoptée à l'unanimité.

Frais d'inscription à l'examen d'entrée et à la commission d'équivalence

Jusqu'à présent, les candidat-es à l'examen d'entrée résidant sur le territoire métropolitain bénéficiaient d'une exonération des frais d'inscription au concours.

Lors de l'intégration de l'école au dispositif Parcoursup en mars 2023, il avait été décidé, Parcoursup ne permettant pas l'exonération, que ces frais seraient déduits des droits de scolarité pour les candidat-es admis-es à l'école.

Depuis la rentrée 2025 et la décision du Ministère de la Culture d'exonérer les étudiant-es boursier-es des droits d'inscription, l'école n'est plus en mesure d'appliquer cette déduction pour des raisons administratives et comptables. Il est donc proposé de supprimer l'exonération des frais d'inscription aux examens et aux commissions d'équivalence à compter de la session 2026.

Isabelle LAVEST demande le nombre d'étudiant-es concerné-es par cette mesure sur le territoire métropolitain. La directrice précise que, pour l'année en cours, cette disposition concernait trois étudiant-es.

La délibération est soumise au vote et adoptée à l'unanimité.

Location hébergement – Coopérative de recherche

Les chercheur-ses de la Coopérative de recherche étaient hébergé-es dans un immeuble mis à disposition à titre gracieux par l'EPF, ce bâtiment étant destiné à la démolition. En vue de cette dernière, il a été demandé de libérer les logements au 31 décembre 2025.

L'EPF n'étant désormais plus en mesure de proposer des hébergements dans des conditions similaires, l'école a engagé des démarches auprès d'agences immobilières et de particuliers afin de reloger les membres de la Coopérative de recherche.

Conformément à l'article 10 des statuts de l'établissement, le Conseil d'administration doit autoriser la conclusion de contrats de location de biens immobiliers.

Un dossier de location est en cours pour un appartement répondant aux besoins de l'école, le conseil d'administration est donc sollicité afin d'autoriser la contractualisation d'un bail avec une agence. Le coût est estimé à 12 000 € par an pour un logement permettant l'hébergement simultané de cinq personnes.

Isabelle LAVEST indique qu'un travail est en cours avec Pierre PATUREAU MIRAND et Clermont Auvergne Métropole en vue de la réhabilitation d'un immeuble qui pourrait être mutualisé avec Artistes en résidence. Ce projet, complexe, est actuellement à l'étude. Elle souligne toutefois la nécessité de garantir aux chercheur·ses des conditions d'hébergement satisfaisantes.

Sandrine REBEYRAT précise que l'école est en capacité d'assumer cette location, la compensation accordée par le Ministère de la Culture au titre de l'exonération des frais d'inscription des étudiant·es boursier·es permettant de dégager une légère marge financière. Ce logement permettrait en outre l'hébergement de l'artiste accueilli dans le cadre du programme « Artistes en exil ».

Cette solution transitoire offrirait ainsi le temps nécessaire pour identifier une réponse plus pérenne et adaptée aux besoins de l'établissement.

La présidente appelle néanmoins à la prudence afin d'éviter un engagement administratif et financier trop contraignant pour l'école.

Soumise au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

* * *

POINT D'INFORMATION

Travaux sur les statuts de l'EPCC

Les statuts de l'école datent de la création de l'EPCC en 2010. Une seule modification a été apportée en 2017 concernant la composition du CSPVE.

Les montants des dotations et certaines dispositions statutaires correspondent au contexte de l'époque et apparaissent aujourd'hui en partie obsolètes, comme l'a signalé la Ville de Clermont-Ferrand qui a pointé l'absence d'évolution des participations des membres fondateurs depuis 2010.

La direction estime opportun d'engager une mise à jour des statuts.

Ce travail devant être mené en concertation avec l'État, membre fondateur de l'établissement, un calendrier à l'horizon juin 2026 est envisagé.

Cette révision pourrait notamment acter une évolution de la représentation des personnels au sein des instances, en proposant le passage à deux représentant·es pour les personnels administratifs et techniques.

Isabelle LAVEST est favorable à une révision des statuts et à l'ouverture de discussions avec l'État. Elle s'interroge toutefois sur les implications juridiques liées à l'inscription de montants de dotations dans les statuts, soulignant que cela impliquerait une modification statutaire à chaque évolution financière. Elle évoque la possibilité de limiter les statuts à la mention des tutelles financières et de formaliser les engagements via des contrats d'objectifs et de moyens.

Ubavka ZARIC indique que les statuts de l'école de Saint-Étienne ont récemment été révisés et validés par le contrôle de légalité de la Préfecture, sans mention de montants chiffrés. Elle précise que la question de l'inscription des dotations relève davantage d'un enjeu politique que strictement juridique, dans la mesure où elle peut constituer un élément de référence en cas de désengagement d'une tutelle.

Elle souligne par ailleurs l'intérêt d'examiner l'ensemble des statuts afin d'identifier d'éventuelles autres évolutions nécessaires et propose d'accompagner l'école dans ce travail, notamment par l'organisation de réunions de concertation avec les membres fondateurs de l'EPCC.

Ubavka ZARIC informe le conseil de la prise de fonctions de la nouvelle direction de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes à compter du 1er décembre.

Avancement des travaux sur le DUERP

Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels est en cours de finalisation. La majorité des entretiens avec les agent·es a été réalisée.

Vincent BLESBOIS indique être actuellement en phase de synthèse. Il bénéficie de l'accompagnement des services de l'UCA, dont un agent, qui a également été son formateur, lui apporte un appui méthodologique.

Cet avancement permet d'envisager une présentation du document au conseil d'administration de juin.

Point sur les élections des représentant-es du personnel et des étudiant-es au sein des différentes instances de l'établissement.

La participation des étudiant-es aux élections est en hausse par rapport à l'année précédente, avec un taux de 37 %.

Les enseignant-es ont également élu leurs représentant-es au sein des instances, avec une participation de 68 % pour les PEA et de 66 % pour les AEA.

Concernant le personnel administratif et technique, le taux de participation s'élève à 81 % pour la filière administrative et à 33 % pour la filière technique.

Synthèse des travaux du CSPVE du 29 octobre 2025

Le dernier CSPVE s'est tenu le 29 octobre. Il a été convenu que les nouvelles personnalités qualifiées seraient intégrées début 2026, avec l'arrivée d'Alice VERGARA et de Fabrice GALIS.

Cette séance a été l'occasion de retravailler le fonctionnement de l'instance afin de rouvrir des espaces d'élaboration et de réflexion collective partagés avec l'ensemble de la communauté. Les usages antérieurs conduisaient à des ordres du jour souvent très denses, composés de nombreux points d'information qui pourraient être diffusés par d'autres canaux, afin de préserver le CSPVE comme un espace de dialogue et de débat.

La directrice établit un parallèle avec la Commission Vie Professionnelle : le CSPVE est une instance officielle inscrite dans les statuts, tandis que la CVP ne l'est pas. Cette dernière, plus récente dans son fonctionnement, permet de porter davantage de sujets au débat avec un nombre plus restreint de points à traiter.

Michèle MARTEL a proposé la mise en place d'une formation à destination des étudiant-es sur les violences et harcèlements sexistes et sexuels. Si une sensibilisation est déjà réalisée à l'entrée dans l'école, elle suggère qu'un dispositif complémentaire soit proposé en fin de cursus afin de transmettre des repères utiles pour la vie professionnelle. Cette proposition pourrait faire l'objet d'échanges au sein du CSPVE.

Synthèse des travaux de la CVP du 31 octobre 2025

La Commission Vie Professionnelle a permis de faire un point sur les conditions de travail et de formation, notamment sur la mise en place de dispositifs de formation à destination du personnel, tels que des séances d'analyse de la pratique, des formations aux premiers secours en santé mentale et la perspective d'une formation de type « sentinelles » dédiée à la prévention des risques suicidaires. Ces actions, bien que principalement orientées vers l'accompagnement des étudiant-es, s'adressent aux agent-es qui ne sont pas des professionnel·les de santé, afin de leur permettre de soutenir au mieux une communauté étudiante parfois confrontée à une grande précarité, tant financière que psychique, préoccupation majeure des équipes.

La CVP constitue également un espace dans lequel la direction rend compte des situations ayant donné lieu à des mesures disciplinaires. Sur le dernier semestre, deux sanctions disciplinaires ont été prononcées à l'encontre d'agent-es de l'établissement. Relevant de la fonction publique territoriale et d'un règlement intérieur applicable au personnel, l'école est tenue d'engager des procédures disciplinaires en cas de manquement.

La première sanction concernait un abandon de poste et le non-respect répété des consignes et des conditions de travail, malgré plusieurs avertissements.

La seconde a été prononcée dans un cas de harcèlement moral caractérisé, impliquant à plusieurs reprises des membres du personnel et de la communauté étudiante.

Focus : Séminaire de l'ANdEA – Assises de la Culture – Marseille

Certains membres de l'équipe et la Présidente ont participé aux Assises de la culture organisées par l'ANdEA à Marseille. Le séminaire, présenté comme des Assises de la culture, n'a pas permis d'apporter des perspectives jugées suffisamment éclairantes concernant l'avenir des écoles d'art.

Isabelle LAVEST déplore la faible représentation des étudiant-es lors des tables rondes et des séances d'ouverture. Ce manque de visibilité a été relevé par les étudiant-es qui ont pris la parole de leur propre initiative. Leurs interventions ont principalement porté sur les questions de santé mentale et les situations de mal-être liées à la forte précarité étudiante, ainsi que sur le besoin d'instances de dialogue.

Forrest PATTERSON s'interroge sur le caractère spécifique ou généralisé de ces difficultés au sein des écoles d'art. Sandrine REBEYRAT précise que cette insécurité psychique et financière concerne aujourd'hui une grande partie des étudiant-es, tous cursus confondus.

Michèle MARTEL souligne néanmoins une spécificité des écoles d'art, où les étudiant-es peuvent être confronté-es à une forme de double domination : au-delà de leur rôle pédagogique, les enseignant-es, souvent également artistes, peuvent exercer une influence sur l'insertion professionnelle des étudiant-es, situation moins marquée dans le cadre universitaire, hormis dans des programmes de recherche.

Sandrine REBEYRAT ajoute que le milieu de l'art demeure petit, et encore traversé par des rapports de domination.

Concernant l'organisation des Assises, Marseille novembre 2025, la directrice exprime son étonnement et souligne l'absence d'invitation du champ professionnel jugée surprenante dans le cadre d'Assises de la culture. Les convergences et les rapprochements avec l'APPEA (association des classes préparatoires en art)

et l'ANEAT (association pour les pratiques amateurs) ne lui ont pas semblées évidentes et établir une complète continuité d'enjeux.

Sophie AUGER GRAPPIN, coprésidente du CIPAC, s'étonne pour sa part de la demande formulée par l'ANdEA de présenter un retour des Assises de Marseille lors des Assises du CIPAC, alors même que cette association n'avait pas été invitée à Marseille.

Les Assises du CIPAC ont pour objectif d'interroger la création d'un syndicat employeur visant à instaurer un dialogue social spécifique aux arts visuels. Cette démarche s'inscrit dans un temps long, estimé à environ trois ans, afin de permettre une phase d'observation et de structuration.

Sandrine REBEYRAT estime qu'au regard de la présence des syndicats étudiants et enseignants à Marseille, la question du dialogue social aurait pu constituer un axe central des Assises, sujet qu'elle juge être resté confus. Elle rappelle que l'instauration d'un dialogue social implique l'association des différentes parties prenantes afin de permettre la confrontation des points de vue et la recherche de consensus.

* * *

Isabelle LAVEST remercie les personnes ayant contribué à la préparation et à l'animation de ce conseil d'administration.

La Présidente conclut en ayant une pensée commémorative à l'occasion des dix ans des attentats du 13 novembre 2015.

La séance est levée à 16h30.

Compte-rendu rédigé par Carole TILLY